

Arrêtés ministériels

A.M., 2007

Arrêté numéro AM 0009-2007 du ministre de la Sécurité publique en date du 16 février 2007

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol, en raison du risque d'éboulements rocheux menaçant les résidences principales sises au 315 et au 320, rue Marco, dans la Ville de Saguenay

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003 par lequel le gouvernement a établi, en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), le Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol pour aider les particuliers dont la résidence principale est menacée par ce type de sinistre;

VU que ce décret prévoit que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, dernièrement, une expertise géotechnique a conclu que les résidences principales sises au 315 et au 320, rue Marco, dans la Ville de Saguenay, sont exposées à un risque imminent de chute de blocs et que des mesures correctrices sont requises afin d'assurer la sécurité des résidences et de leurs occupants;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a dû engager des frais excédentaires pour le déploiement de mesures d'intervention en raison du risque d'éboulements rocheux;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle apparaît constituer un sinistre imminent au sens de la loi;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est mis en œuvre le Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol, établi par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003, au bénéfice de la Ville de Saguenay et des propriétaires des résidences sises au 315 et au 320, rue Marco, dans la Ville de Saguenay, située dans les circonscriptions électorales de Chicoutimi, de Dubuc et de Jonquière.

Québec, le 16 février 2007

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

47723